

Résumé de l'étude : LES « CADRES DE PLUS DE 45 ANS » : APPROCHE SOCIO-HISTORIQUE D'UNE CATEGORIE DE CHOMEURS de *Nathalie Hugot*

L'expression actuelle des « cadres seniors » (ou « cadres âgés »), maintenant connue de tous, n'est pas une simple formule journalistique commode pour désigner un phénomène conjoncturel. Au contraire, cette formule est loin d'être récente puisqu'elle apparaît déjà au XIXe siècle sous les traits des « camarades âgés », puis au XXe siècle sous ceux des « ingénieurs âgés » quand le groupe professionnel des ingénieurs organise sa défense corporative en créant des syndicats. A partir de 1920, ces syndicats mettent en place des programmes d'actions dans lesquels les questions de l'accès à l'emploi et du vieillissement des adhérents s'imposent à l'heure où le gouvernement généralise son système de protection sociale. Mais le groupe des ingénieurs civils est encore ignoré. Cette indifférence est à la source de leur colère qui est renforcée par l'arrivée de la crise économique de 1929 qui brise les espoirs de carrière et réduit de nombreux ingénieurs au chômage. Le Front populaire permet ensuite au syndicalisme des ingénieurs de réaliser un véritable bond en avant vers une protection sociale institutionnalisée où, contre toutes attentes, l'Etat devient le garant de son bon fonctionnement. L'issue de cette période, on le sait, donne naissance à l'émergence du syndicalisme des cadres qui prend sa forme spécifique après la Seconde Guerre mondiale, tout en se chargeant de prolonger le travail engagé par ses prédécesseurs en matière de placement et d'assurance retraite. C'est dans ces conditions que la récente Confédération générale des cadres (CGC) donne naissance à une nouvelle institution de prévoyance réservée aux cadres, l'Association générale des institutions de retraites des cadres (AGIRC) en 1947. Le début de la Ve République s'ouvre ensuite sur davantage de représentativité pour les syndicats d'ingénieurs et cadres qui sont de plus en plus sollicités dans les groupes de travail interministériels, dans lesquels les nouvelles catégories cibles des « personnes âgées » et des « travailleurs âgés » sont respectivement prises en charge dans la politique de la vieillesse, d'une part, et dans la politique de l'emploi, de l'autre. Progressivement, les syndicats des ingénieurs et cadres pratiquent une politique de présence pour stabiliser le placement des « cadres âgés » qui trouvera un aboutissement par la création de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) en 1954. Aussi s'aperçoit-on que la désignation actuelle des « cadres seniors » n'est pas une désignation contemporaine. Elle est le fruit d'une mobilisation syndicale dont les origines remontent au XIXe siècle quand les premières formes de solidarité corporative sont apparues. Cette production langagière s'est organisée au cours de plusieurs étapes d'évolution afin de protéger les membres du groupe au cours de leur évolution de carrière. Mais aujourd'hui l'histoire de ce passé n'est plus très apparente ; elle s'est peu à peu effacée et ne se manifeste plus guère qu'à travers l'émotion contenue dans la formule contemporaine.